



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Messieurs Jean-Marc et Michaël SCUROLE demeurant Rue du Canal 1 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé Rue F. Spineux, 3 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section A n°293E7.

La demande vise les travaux suivants : transformation intérieures et extension d'une habitation et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le plan du volume principal n'est pas inscrit dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est compris entre 1,5 et 3 ;
 - Le volume principal est couvert par une toiture à plusieurs versants ;
 - L'ensemble des baies des façades vues de la rue présente une surface totale supérieure à 50% de la surface totale de ces façades ;
 - Le nombre de matériaux de parement pour la réalisation des façades et des toitures d'un même volume ;
 - L'utilisation d'ardoise comme matériaux de parement et la teinte blanche des briques ;
- Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 août 2024 au 30 août 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be